Lausanne

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal

Lausanne, le 6 août 2012
C. 35/98 – AG/DevCom - uc

Question No 98 à la Municipalité sur le portail « my Lausanne »

La Municipalité est sensible à l'usage du français dans les actes officiels et dans les activités courantes de l'administration. Elle s'efforce d'en promouvoir l'usage, y compris à l'occasion de manifestations internationales auxquelles elle prend part. C'est notamment le cas, par exemple, dans le cadre des activités liées à l'olympisme. Ainsi, le Syndic, Président de l'Union mondiale des villes olympiques, tient systématiquement à rappeler que le français est l'une des langues officielles du mouvement olympique en s'exprimant dans cette langue, du moins partiellement, lors des manifestations de cette association.
Il apparaît toutefois que certaines concessions à la langue anglaise peuvent et doivent parfois être consenties, notamment dans les travaux se rapportant aux nouvelles technologies. C'est ainsi que l'usage s'est largement répandu sur l'Internet que les sites offrant des prestations personnalisées – de celles que l'on nomme fréquemment le web 2.0 – ajoutent le préfixe « my » à leur nom de domaine, précisément pour marquer ce caractère personnalisé des services proposés. Il apparaît aussi que la traduction de cet anglicisme (« mon » ou « ma ») n'offre pas une alternative valable, renforçant une impression d'appropriation que l'interpellateur souligne négativement, à juste titre. Resterait la possibilité d'user d'une périphrase qui aurait pour inconvénient d'allonger l'adresse Internet du volet en question du site de la Ville et, par voie de conséquence, d'en compliquer l'accès. Lors de l'ouverture du site consacré aux prestations de cyberadministration, la Municipalité a été consultée sur l'appellation de ce site. Après réflexion, elle a opté pour l'anglicisme qui fait l'objet de la présente question, préférant la simplicité et la visibilité sur l'Internet à une situation linguistiquement plus correcte mais qui aurait compliqué la vie des internautes.

S'agissant de la coordination avec le Canton, la Municipalité adhère à cet objectif. Les services en charge de la mise en œuvre de la cyberadministration sont sensibles à cette problématique et veillent à mettre l'usager au centre des prestations proposées. La question, toujours délicate dans notre pays, de la répartition des compétences entre autorités et de ses incidences sur les démarches administratives des habitants et des entreprises, doit faire l'objet d'un traitement particulier, de telle sorte que l'usager n'ait pas d'abord à se demander quel est le niveau compétent avant d'entreprendre une démarche vis-à-vis de l'administration.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Il s'agit notamment de favoriser les passerelles entre sites communaux et cantonaux de telle sorte que l'unité de la matière soit privilégiée et que l'usager puisse trouver, tant sur le site web de la commune que sur celui du Canton, la prestation recherchée, en particulier au moyen de redirections. Cette transparence en est à ses débuts et il appartiendra aux services concernés, des deux côtés, de développer les échanges entre eux afin de la renforcer. La Ville en exprime la volonté. Elle est certaine d'être rejointe sur ce plan par les autorités cantonales, même si, à ce stade des travaux, le degré différent d'avancement des prestations d'un côté et de l'autre, peut parfois compliquer les choses.

Pour répondre précisément aux questions posées :

1. **La Municipalité est-elle disposée à réexaminer la terminologie du portail cyberadministratif sous l'angle de la défense du français, et en veillant à prévenir tout soupçon de tentation démagogique ?**

   La Municipalité n'est pas fondamentalement opposée à un tel réexamen mais ne le considère pas comme essentiel, surtout en l'absence d'alternative évidente, claire, simple et directe. Dans l'immédiat, elle souhaite conserver l'appellation adoptée, malgré l'anglicisme relevé, pour les motifs exposés précédemment. Si une solution largement reconnue devait voir le jour, la Municipalité s'y rallierait sans hésiter. Elle ne souhaite cependant pas jouer un rôle de pionnier en la matière, qui pourrait l'obliger, en cas de tentatives infructueuses à faire admettre largement une dénomination francophone, à modifier à quelques reprises le nom de son portail cyberadministratif.

   Par ailleurs, la Municipalité estime qu'il convient de ne pas exagérer les problèmes liés à un éventuel ton démagogique qui résulterait de l'appellation adoptée.

2. **La Ville de Lausanne ne considère-t-elle pas que ses travaux dans ce domaine devraient être coordonnés avec ceux du Canton, en sorte que la terminologie et la logique de navigation du portail de la Ville et du Canton, qui s'adressent à la même population, soient harmonisés ?**

   La Municipalité appelle de ses vœux une coordination des travaux. Elle estime que la question de la terminologie et de la navigation unifiée n'est pas absolument prioritaire mais que l'accent doit être mis sur les passerelles entre sites communaux et cantonaux afin que l'usager puisse traiter l'ensemble des aspects de son problème sans avoir à se préoccuper trop profondément des niveaux de compétence respectifs de la Ville et du canton.

   Cela dit, s'il devait y avoir unification de l'ergonomie des sites, on pourrait se demander s'il ne reviendrait pas au Canton de modifier la navigation de son portail cyberadministratif, celui-ci ayant été ouvert au public après celui de la Ville.

   Sur un plan plus général, la Municipalité estime qu'il convient dans un premier temps de faire progresser le nombre des prestations offertes et leur usage, quitte à accepter le caractère quelque peu expérimental de certaines de ces démarches. Le temps de l'unification viendra ensuite. En effet, poser l'unité comme préalable risquerait fort, compte tenu du nombre de communes concernées, de la diversité des prestations offertes, des approches spécifiques de certains, de générer plus de retard que de coordination, ce qui n'est pas souhaitable actuellement.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
Christian Zutter